

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2024

Références : N.M

N° 406 - 2024

Objet : FESTIVITÉS DU 13 JUILLET : INTERDICTION D'ACCÈS AU PUBLIC – ILE DE LA LIBERTÉ – DU VENDREDI 12 JUILLET À 19H00 AU DIMANCHE 14 JUILLET 2024 À 08H00.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-127 du 13/12/2021 portant sur l'adoption du, règlement des occupations du domaine public et l'extension des domaines concernés ;

Vu la décision municipale n°2023-127 du 29/12/2023 concernant l'approbation de la tarification des occupations du domaine public ;

Considérant que, dans le cadre de l'organisation des **festivités du 13 juillet**, il y a lieu **d'interdire l'accès au public sur le pas de tir du feu d'artifice** situé sur l'île de la Liberté ;

arrête

Article 1 : L'accès à l'île de la Liberté sur laquelle est situé le pas de tir du feu d'artifice est interdit au public du **vendredi 12 juillet à 19h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 08h00.**

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux règlements en vigueur.

Article 4 : Madame la directrice générale des services, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Couëron et les agents de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

À Couëron, le **01 JUIL. 2024**



Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 01/07/2024 au 01/09/2024